

ÊTRE ADMINISTRATEUR D'UN ORGANISME D'ASSURANCE AUJOURD'HUI

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
MA601	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	950,00 €

LIEUX ET DATES :

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

- Comprendre les rôles et les responsabilités des différents acteurs d'un organisme d'assurance.
- Comprendre les attentes du régulateur en termes de gouvernance, tant aux niveaux des principes que de l'organisation.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Mise en situation d'une séance de conseil d'administration

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A Présentation du système de gouvernance en Assurance
 - 1. Textes de référence (Codes, directives européennes et autres textes)
 - 2. Exigences et principes généraux
 - 3. Cas particulier des groupes en Assurance
- B. Acteurs de l'organisme, rôles et responsabilités
 - 1. Organe d'Administration de Gestion et de Contrôle (OAGC) et Comités spécialisés
 - 2. Dirigeants effectifs et fonctions clés
- C. Livrables présentés en Conseil d'Administration
 - 1. Rapports (SFCR, ORSA, RSR)
 - 2. Politiques écrites
- D. Rôle de l'organisme de tutelle (L'ACPR)

Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Administrateurs

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

950,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 04/02/2026 à 13:51